



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026 -27

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre travaux de pontage de fissures RD169 par l'entreprise RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de RAMERY Réseaux Lille Métropole en date du 07 mai 2026 pour des travaux de pontage de fissure RD169 (entre PR 56+175 et PR 59+0) rue de Tournai à MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus à partir du 01 juin 2026 pour une durée de 15 jours :

- la circulation sera alternée par des feux tricolores,
- le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et les poids lourds,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- RAMERY Réseaux Lille Métropole, 1 Bis rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.
- Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- CIS Mortagne du Nord
- SIAVED
- TRANSVILLES

Fait à Maulde le 11 mai 2026

Le Maire,

Par délégation du Maire

Le 1er Adjoint

